



Évreux, le 3 juin 2015

Concours National de la Résistance et de la Déportation
Remise des prix départementaux
Mercredi 3 juin 2015 - 15h00

Le préfet communique

Aude Plumeau, directrice de cabinet du préfet de l'Eure a présidé ce jour, la remise des seize prix départementaux décernés dans le département au titre du **Concours National de la Résistance et de la Déportation**.

Ce concours a été institué officiellement en 1961 par Lucien Paye, alors ministre de l'Education nationale, à la suite d'initiatives d'associations d'anciens résistants et déportés. Les meilleurs travaux sont sélectionnés et récompensés à **l'échelle départementale, puis nationale**.

Le thème national, choisi cette année et sur lequel les élèves ont travaillé, est « **la libération des camps nazis, le retour des déportés et la découverte de l'univers concentrationnaire** ». 515 élèves, appartenant à 17 établissements (12 collèges et 5 lycées) ont rendu des devoirs, à titre individuel ou collectif, accompagnés et soutenus par leurs enseignants.

Le Concours National de la Résistance et de la Déportation s'adresse aux collégiens et lycéens et a pour objectif de **sensibiliser les jeunes au souvenir des sacrifices consentis pour le rétablissement des valeurs républicaines**, de **développer le sens du devoir de mémoire** et de **contribuer à faire vivre les valeurs de la liberté, de la démocratie et du respect de la dignité humaine**. C'est également une manière de **rendre hommage aux hommes et aux femmes résistants**.

C'est aussi un **outil d'éducation civique**. Il s'inscrit dans le parcours qui tout au long de sa scolarité, permet à l'élève d'appréhender ses droits et devoirs. Le travail de réflexion mené sur la base des documents et témoignages recueillis concernant la résistance et la déportation doit également contribuer à **faire prendre conscience aux élèves des valeurs à défendre et du rôle que chacun doit jouer en qualité de citoyen au sein de la République**.

René BIDAL

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35